

CONTRAT AUTO ALCOOLÉMIÉ



L'assurance en plus facile.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2018
Version V24 11.2018

Contrat destiné aux personnes ayant une suspension ou annulation de permis suite à alcoolémie, usage de stupéfiant, délit de fuite...

PROFIL

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> > Personne Physique : Conducteur principal du véhicule > Personne Morale : uniquement si conducteur principal désigné est le gérant ou cadre dirigeant 	<ul style="list-style-type: none"> > Usage TPM, TPV, Taxi, Ambulance, Auto-école, corbillards, flottes de véhicules, VTC > Personne Morale sans désignation et sans conduite habituelle du dirigeant (ex : le salarié)
ÂGE	> De 20 à 80 ans inclus (soumission à partir de 81 ans)	
ANTÉCÉDENTS	> Sur les 36 derniers mois	
ASSURANCES	> Minimum d'antécédents de 9 mois	
CRM	> De 0.50 à 3.50 (limitation possible selon l'âge)	
SINISTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Jusqu'à 7 sinistres toutes natures* > Jusqu'à 1 sinistre corporel* (*pour un conducteur de plus de 23 ans) 	> 1 corporel responsable pour les moins de 23 ans
INFRACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> > 1 alcoolémie sur les 5 dernières années > 1 récidive acceptée à partir de 23 ans 	> Permis suspendu ou annulé pour faits de violence
FAITS AGGRAVANTS	<ul style="list-style-type: none"> > 1 Fait aggravant* maximum accepté en plus de la situation d'Alcoolémie : soit "résiliation fausse déclaration Art. L 113.9 du CA" ou "nombre de sinistre > 3" ou "résilié pour "non paiement"" ou "annulation / suspension de permis hors alcool, stupéfiants" ou "annulation / suspension de permis pour délit de fuite" ou "récidive alcool ou stup" ou "accident corporel" (*pour un conducteur de plus de 23 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> > Plus d'1 fait aggravant > Nullité du contrat pour fausse déclaration intentionnelle (Art. L 113.8 du CA) > Refus d'obtempérer

VEHICULES : Certificat d'immatriculation au nom du souscripteur, du conducteur principal ou secondaire ou de son conjoint/concubin/pacsé

ON ACCEPTE	ON REFUSE
<ul style="list-style-type: none"> > Jusqu'à 22 ans : véhicules jusqu'au groupe 13 (ex : <i>peugeot 308 HDI 90, renault megane III DCI 90, volkswagen golf TDI 105...</i>) > A partir de 23 ans : véhicules jusqu'au groupe 16H (ex : <i>audi A6 2,5I TDI, BMW Serie 3 320I, Mercedes Classe E 200...</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> > Véhicule avec immatriculation diplomatique ou étrangère > Véhicule à caractère sportif, hors classe > à 16H > Véhicule de location, de compétition ou de rallye, flotte, modifié > Voiturette, véhicule de plus de 3,5 tonnes, ou de plus de 30 ans > Véhicule sans lieu de garage fixe

PERMIS

ON ACCEPTE	ON REFUSE
<ul style="list-style-type: none"> > Permis de 12 mois minimum, en cours de validité, > En cas d'annulation de permis : déclarer les 2 dates de permis (initial et nouveau) > Permis Français > Permis de l'Espace Economique Européen > Permis étranger en cours de validation préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> > Permis non valide > Permis étranger hors Espace Economique Européen

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel à vec perception du comptant de 2 mois
Carte Bancaire ¹	✓	✓	✓	✓
RIB ²	✓	✓	✓	✓
Chèque	✓	✓	✓	✗
Mandat cash	✓	✓	✓	✗

1 - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01, 05, 10 ou 15 et sont renouvelés, si besoin, 2 fois dans un délai de 7 jours.

2 - Le paiement par RIB (après réception du mandat de prélèvement SEPA signé)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

Remarque : le comptant de l'affaire nouvelle peut se régler par Chèque, prélèvement CB ou par RIB. Ceui-ci est réduit à 1 mois à partir du 2^{ème} contrat souscrit chez APRIL Partenaires.

GARANTIES ET OPTIONS

Les Garanties

	Mini	Medium	Maxi
Responsabilité Civile	Obligatoire		
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓
Catastrophes Naturelles et Technologiques	✓	✓	✓
Attentats	✓	✓	✓
Bris de Glaces	✓	✓	✓
Vol / Incendie / Tempête / Explosion	✓	✓	✓
Dommages Tous Accidents	✓	✓	✓
Protection du conducteur ¹	✓	✓	✓
Accessoires (Accessoires - Effets et Objets) ²	✓	✓	✓

¹La Protection du conducteur : Capital décès et invalidité de 61 000 €

²La garantie Accessoires : 4 options possibles (garantie acquise selon la compagnie) : 300€ / 450€ / 900€ / 1 300€.

³La protection juridique :

- > Info et avis sur droits/obligations suite à un litige (relatif au véhicule assuré : fiancement, entretien, réparation, vente...) en cas d'accident ou d'infraction au code de la route
- > Organisation de la médiation et prise en charge des frais de procédures.

⁴L'assistance :

- > Option 1 - Franchise 0 km si accident - Franchise 25 km en cas de panne
- > Option 2 - Pas de franchise kilométrique, remboursement des frais si erreur de carburant et perte de clés
- > Option 3 - Idem option 2 + limite d'indemnisation plus élevée.

Les Options

	Mini	Medium	Maxi
Protection Juridique ³	✓	✓	✓
Assistance ⁴	✓	✓	✓
NINA - Services Personnels ⁵	✓	✓	✓

⁵Nina- Services Personnels :

- > Option 1 - Assistance virtuelle et personnelle accessible par mail et applications Iphone ou Android, pour tous vos besoins et partout dans le monde (7j/7 de 9h à 21h).
- > Option 2 - Idem option 1 avec disponibilités des services 24h/24 et de nombreux avantages commerciaux.

FRANCHISES

Franchise Prêt de Volant	Franchise Vol / Incendie / Tempête / Dommages
<p>0 € : pour le conducteur principal, le conjoint / concubin / pacsé ou le conducteur désigné. 760 € : en cas de conduite par un autre conducteur, doublée en cas de conduite par un jeune de - de 23 ans et / ou - de 3 ans de permis.</p>	<p>Fonction de la classe du véhicule et de la sinistralité déclarée</p>
	<p style="text-align: center;">Franchise Bris de Glace</p> <p style="text-align: center;">à partir de 80 € Fonction de la sinistralité déclarée</p>

PIECES À FOURNIR pour validation du contrat

IMMEDIATEMENT

- > Original de la **Condition Particulière complétée et signée** par l'assuré
- > Original du **relevé d'Informations** au nom du **souscripteur et des conducteurs déclarés** datant de moins de 3 mois pour les 36 derniers mois d'antécédents. (Cas particulier : **RI au nom d'une société accepté si le conducteur à assurer est dénommé**).
- > Copie du **permis de conduire**, en cours de validité, **Recto / Verso** du ou des conducteur(s) déclaré(s)
- > Copie du **permis de conduire**, en cours de validité, **étranger** et copie du **récépissé en préfecture**
- > **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'APRIL Partenaires
- > **Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire**
-Si le CI est barré **de - de 3 mois** : joindre le justificatif de dépôt de dossier en préfecture
-Si le CI est barré **de + de 3 mois** : justifier par écrit le motif
- > **Justificatif alcool ou stupéfiant**
> **Si personne jugée** :
Copie du jugement
OU de la **communication d'une décision judiciaire**
OU courrier de l'**avocat** précisant la date, la nature, l'infraction et les sanctions appliquées par le tribunal.
- > **Pour les autres cas** :
Suspension provisoire du permis de conduire si non jugée,
OU copie de la contravention de 4^{ème} classe s'il n'y a pas eu de suspension.

SOUS 30 JOURS (maximum)

- > **Certificat d'Immatriculation**
-**Si personne Physique** : au nom du souscripteur ou de son conjoint, concubin, pacsé ou au nom des parents si l'assuré a moins de 25 ans.

-**Si personne Morale** : au nom de la société
- > **Extrait du Kbis**
-Si le souscripteur est une personne morale
- > **Copie du jugement définitif pour les personnes non jugées** au jour de la souscription (dès que possible).

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT :

Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Une équipe à votre service au **0 820 204 254** Service 0,09 € / min + prix appel

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 sans interruption
Et le samedi de 9h00 à 12h00

Plus d'infos sur www.april-on.fr / APRIL Partenaires